Numéro 152

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
MARS - AVRIL 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°152
Mars - avril 2026

SOMMAIRE

- Patrice Mpoyi Tshela, *Exécution des décisions judiciaires de la CCJA : plaidoyer pour l'institution d'un greffe d'exécution*……1
- Jacqueline Penge Sanganyoi, *Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et diversification économique en RD Congo*……11
- Jean-Henri Lokoka Isekolo, Analyse des p*ratiques documentaires des étudiants des établissements d'enseignement supérieur et universitaire congolais*…… 25
- Nadine Abemba Fatuma-Ashyna, *La résistance Maï-Maï et les quatre vents au Maniema* ……33
- Godefroid Butu Boy-Moke, *A Thematic Study of Chinua Achebe's "Marriage is a Private Affair"*..39
- Christ-Vie Ngoy Bolinda, *Impact des concessions forestières des communautés locales sur la réduction de la pauvreté et la déforestation : étude comparative dans la province de la Tshuapa* ……..45
- Jules Safari Mastaki, Georges Mbayo, *Justice climatique et équité sociale en RD Congo : analyse des enjeux, acquis et perspectives de la COP 30*…… 50
- Norbert Okoko Shungu, *Entre régionalisme et décentralisation : la nature hybride de l'État congolais post-2006* ……...57
- Esther Ekodi Osamba, *Vers un modèle didactique contextualisé pour la formation artisanale en milieu rural : contribution de la didactique professionnelle à l'enseignement de la coupe-couture à Tshumbe (RDC)*……64
- Victor Nzongo Ekombo, *Référendum constituant et crise de normativité constitutionnelle en RD Congo : contribution à la théorie de la légitimité de la Constitution* ……72
- David Sefu Kamandji, *Du contentieux de la désignation au renouvellement des juges à la Cour constitutionnelle*……77
- Alphonse Siriki Ngwese Ndulu, Nalph Lukunda Ntemo, *Analyse de la relation entre mobilisation des recettes fiscales et croissance économique en RD Congo*…..……83
- Placide Luboya Mwanza, *La gouvernance minière en République Démocratique du Congo face aux défis de la valorisation des ressources : contraintes institutionnelles et opportunités de développement* ……91
- Bertin Claude Muabila Muabila, *La quête de la rentabilité fiscale locale en RD Congo : entre autonomie constitutionnelle, dépendance chronique et disparités territoriales* ……..96
- Séraphine Kilongozi Musambi, *Violences sexuelles à l'égard de la femme en RD Congo : droit à la santé et prise en charge médicolégale*……102
- Alain Bowoso Elenga, *La pratique de kuluna à Kinshasa : entre langage symbolique et mode d'expression de l'espace public*……110
- Jean Pierre Mulumba Betu, *Protection juridique des communautés locales dans le Code minier révisé de 2018 en RD Congo : entre avancées normatives et défis d'effectivité* ……117
- Leprince Nkwahata Masangata, *Enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets ménagers à Kinshasa : contraintes et opportunités*……123
- Blaise Kanakana Kandala, Anicet Mubiala Katala, Kelvin Faka Nzamakwen, *Gratuité de l'enseignement de base et intention de quitter la profession enseignante*……135

- Serge Bolabonima Ilondo, *Références académiques et dépendance cognitive en République Démocratique du Congo : analyse bibliométrique des travaux universitaires de l'Université de Kinshasa (2010–2020)*…… 142
- Maurice Ngongo Kikomba, *La protection juridique des fiançailles en droit positif congolais : portée normative et perspectives d'évolution*……...……148
- Jean Louis Bissangilwa Walikunza, *Accaparement des terres et insécurité alimentaire en RD Congo : analyse territoriale des conflits entre agriculture paysanne et agrobusiness*…...……154
- Expédit Boseme Bokinda, Ferdinand Kondani Kowianda, *Typologie des besoins en formation continue des enquêteurs de la Commission de la concurrence en RD Congo : analyse multidimensionnelle des compétences*……..……164
- Julien-Yves Camala Cibaka, *L'effectivité des décisions des juridictions internationales face à la résistance des États : une crise de la procédure judiciaire internationale. Cas de l'affaire de l'Interhandel devant la CIJ (Suisse c/ États-Unis)*……..……172
- Alphonse Ngoyi Kasanji, *Le fonctionnement des institutions politiques provinciales en République Démocratique du Congo : leçons critiques tirées de la mise en œuvre de la réforme territoriale de 2007 à 2018*……...……178
- Bernadette Muisaka Kamono, Olivier Mangapi Kinze, Josephat Tshianda Kapinga, *Pratiques éducatives parentales telles que perçues par les adolescents de la commune de la N'Sele à Kinshasa*…184
- Suzanne Inyopanda Bisele, *Fiscalité informelle et économie souterraine en République Démocratique du Congo : dynamiques, effets et stratégies d'intégration*……..……190
- Denis Kazembe Kanyinda, Mardochée Mbumba Muangu, Danny Kabongo Kandolo, *Valeurs culturelles et rendement organisationnel : cas de la Direction Générale des Impôts en RD Congo*….199
- Eugène Pitshiawoto Pero Pitsh, *Esquisse sur la faible participation au processus électoral ayant abouti aux scrutins du 20 décembre 2023 dans la circonscription électorale d'Ilebo*……208
- Sandrine Kaseka Nkola, *Partenariat public-privé en République Démocratique du Congo : jeux et enjeux pour le développement durable. Regards croisés sur la mobilisation des ressources et compétences complémentaires pour la réalisation des projets publics*……216
- Adonis Mbungu Safi, Hugor Nsaka Kazadi, Edouard Kabwaya Kabwaya, *Concurrence bancaire et rentabilité dans un contexte de forte concentration : analyse financière comparative des grandes banques de la RD Congo (2016–2023)*……..……224
- Rodolph Osomuna Hyombo, *L'incompétence négative du juge constitutionnel congolais : vers la création d'un monstre incontrôlable*……..……233
- Dieudonné Mukoko Mo Mboyo, Béatitude Milambo Lupetu, *Conflits dans les milieux hospitaliers en RD Congo : analyse systémique du cas de l'hôpital général de référence de N'djili*….238
- Chrystelle Alawo Onyumbe, *Le contrôle de constitutionnalité des accords politiques en République Démocratique du Congo : un enjeu pour l'État de droit et la démocratie constitutionnelle*..……244
- Nana Matondo Sala, *Incidence de l'intégration régionale sur les recettes douanières et la croissance économique en RD Congo : cas du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)*…253
- Anne Kapinga Kalonji, Erlin Lokato Baku, Joël Kabeya Nsaka, *Étude comparative de la perception et de la consommation des marques World Cola et Coca-Cola à Kinshasa* ……261
- Antoine Mwanza Mputu, *La problématique de la pension alimentaire du conjoint survivant en droit congolais* ……..269
- Déo Gratias Mayingila Gidebi, José Matumbu Akahua, *L'exception d'inconstitutionnalité en droit judiciaire congolais : de la constitutionnalisation à la pratique prétorienne* ……276
- Muembo Nkumba, Fabrice Diongo Otepa, *L'âge légal du mariage et la tension entre norme juridique et pratiques coutumières* ……...284
- Ketshia Buna Ikuna, Jean Lomana Wembonyama, *Stéréotypes socio-culturels et défis de l'émergence du leadership politique féminin résilient en RD Congo. Regards croisés dans la province de la Tshuapa*……293

- Jean-Claude Kupani Gisenge, *Les conditions d'effectivité du référé-suspension en droit administratif congolais*……...……303
- Léonce Kelua Bongwa, Brunel Fatu Lowa, Hardy Masingene Lisika, *Fiscalisation du secteur informel en RD Congo : défis et perspectives*……315
- Raphaël Mananga Phuabu, *La délimitation des espaces maritimes congolais : incidence sur les relations RDC-Angola et voies de sortie*……...……322
- Pierre Kengesha Nzomboka, Livingstone Mabanza, Delphine Dieudo Shimuna, *Affairisme et droit à la santé dans les institutions hospitalières publiques à Kinshasa : cas de l'Hôpital Général de Référence de Kitambo*……329
- Ange Mwaku Kavuya, *La gestion du choix du système électoral pour une bonne gouvernance en droit congolais*……..……336
- Lionel Tshitunga Ntumba, *Le rôle tranchant de la Police nationale congolaise dans la ville de Kinshasa*……...……342
- Platini Kanza Makakala, Guernoche Yav Mutach-Rish, Nicole Mpwekela Kalala, *Apport du secteur minier dans le commerce international : défis pour la République Démocratique du Congo*...348
- Frédéric Kabundi Tshibangu, Bob Bukasa Kabamba, *L'eau comme facteur des relations internationales : cas du fleuve Congo*……354
- Esther Takubila Kusu, *Consommation ostentatoire de contrefaçons de luxe à Kinshasa : une lecture par les modèles d'équations structurelles et les dynamiques identitaires* ……..359
- Armand-Daniel Ndjoku Maboy, *Analyse critique de la fiscalité indirecte en RD Congo : une approche stratégique par la matrice SWOT*……..……365
- Gladys Mpia Mobondo, Muper Evapuo, *Pauvreté et « cris de ralliement » en RD Congo : vers une juridicisation des droits économiques et sociaux*……...……371
- Bijoux Ntumba Kamanga, Josué Ozowa Latem, *Analyse du phénomène « Tshiluma Tshikaji » chez les Luba du Kasaï*…….....……378
- Espoir Loko Mfitu, *Problèmes de création, de financement et de gouvernance des PME en RD Congo : une analyse économétrique par modélisation logistique*……....……384
- Micha Atilingi Vermeille Dieudonné Nkaji Mbuyi, *Causes sociales de la résistance des bactéries aux antibiotiques dans la zone de sante de Kikimi à Kinshasa*…….....……392
- Samuel Awadhifo Ayibho, *La dialectique de Hegel dans le conflit en RD Congo* ……400

LA GESTION DU CHOIX DU SYSTÈME ÉLECTORAL POUR UNE BONNE GOUVERNANCE EN DROIT CONGOLAIS

par

Ange MWAKU KAVUYA

Apprenant, Faculté de Droit,
Université de Kinshasa

Résumé

Le choix du système électoral constitue un levier central de la gouvernance démocratique, dans la mesure où il structure la représentation politique, la légitimité des institutions et la stabilité des régimes. En République démocratique du Congo (RDC), l'expérience électorale met en évidence des tensions persistantes entre inclusion politique, crédibilité des scrutins et efficacité institutionnelle. Le présent article propose une analyse juridico-institutionnelle des systèmes électoraux en droit congolais. Il met en lumière les avantages et les limites des principaux modèles électoraux (majoritaire, proportionnel et mixte), examine leur conformité au cadre constitutionnel congolais et identifie les enjeux liés à leur mise en œuvre. L'étude s'appuie sur une méthodologie documentaire fondée sur l'analyse des textes juridiques, de la doctrine et des pratiques électorales, et propose des pistes de réforme visant à renforcer la gouvernance démocratique.

Mots-clés : *système électoral, gouvernance, démocratie, droit électoral, RDC*

Abstract

The choice of an electoral system is a key determinant of democratic governance, as it shapes political representation, institutional legitimacy, and regime stability. In the Democratic Republic of the Congo (DRC), electoral practice reveals persistent tensions between political inclusion, electoral credibility, and institutional efficiency. This article provides a legal and institutional analysis of electoral systems under Congolese law. It highlights the strengths and weaknesses of major electoral models (majoritarian, proportional, and mixed), examines their compatibility with the constitutional framework, and identifies implementation challenges. Based on a documentary methodology, the study proposes reforms aimed at improving democratic governance.

Keywords: *electoral system, governance, democracy, electoral law, DRC*

INTRODUCTION

Le système électoral constitue l'un des piliers structurants de toute démocratie moderne. Loin de se réduire à un simple mécanisme technique de désignation des gouvernants, il représente un instrument fondamental d'organisation du pouvoir politique, de régulation de la compétition électorale et de légitimation des institutions publiques. En effet, comme l'a démontré Maurice Duverger (1951), les règles électorales influencent directement la configuration du système partisan, en favorisant soit la concentration du pouvoir entre quelques acteurs politiques, soit sa dispersion au sein d'un pluralisme élargi. Cette idée a été approfondie par Arend Lijphart (1999), qui souligne que le choix du système électoral constitue un arbitrage fondamental entre gouvernabilité et représentativité, deux exigences souvent difficiles à concilier dans les démocraties contemporaines.

Dans les États en transition ou en consolidation démocratique, à l'instar de la République démocratique du Congo (RDC), cet arbitrage revêt une importance particulière. Le système électoral y apparaît non seulement comme un outil juridique, mais également comme un instrument de gestion des équilibres politiques, sociaux et territoriaux. À cet égard, la Constitution du 18 février 2006, telle que révisée en 2011, consacre un modèle électoral hybride combinant le scrutin majoritaire pour l'élection présidentielle et la représentation proportionnelle pour les élections législatives. Ce choix institutionnel traduit une volonté de concilier, d'une part, l'efficacité décisionnelle à travers la désignation d'un exécutif fort, et, d'autre part, l'inclusivité politique en garantissant une représentation élargie des forces politiques au Parlement.

Cependant, au-delà de cette architecture normative, l'expérience électorale congolaise met en évidence des tensions persistantes entre les objectifs assignés au système électoral et ses effets réels. En effet, la coexistence de logiques majoritaires et proportionnelles produit des dynamiques parfois contradictoires, oscillant entre concentration du pouvoir et fragmentation du système partisan. Comme le souligne Pippa Norris (2004), aucun système électoral n'est intrinsèquement optimal ; son efficacité dépend de son adéquation au contexte sociopolitique dans lequel il s'inscrit. Or, en RDC, ce contexte est marqué par une forte diversité ethnique et régionale, une faible institutionnalisation des partis politiques et des défis récurrents liés à la crédibilité des processus électoraux.

Ces éléments contribuent à alimenter des interrogations majeures quant à la capacité du système électoral congolais à remplir ses fonctions fondamentales. En particulier, les tensions entre représentativité politique, stabilité institutionnelle et légitimité des scrutins soulèvent la question de l'efficacité réelle du

modèle électoral en vigueur. Dès lors, la problématique centrale de cette étude peut être formulée comme suit : dans quelle mesure le système électoral congolais contribue-t-il à la consolidation d'une gouvernance démocratique efficace et durable ? L'hypothèse qui sous-tend cette réflexion est que, bien que juridiquement structuré et inspiré de modèles comparés, le système électoral congolais demeure imparfaitement adapté aux réalités sociopolitiques du pays. Il en résulte des effets ambivalents, combinant inclusion politique et instabilité institutionnelle, qui limitent son potentiel en tant qu'instrument de gouvernance démocratique.

Sur le plan méthodologique, la présente étude adopte une approche juridico-institutionnelle et comparative, fondée sur l'analyse des textes constitutionnels et légaux, de la doctrine spécialisée ainsi que des expériences électorales observées en RDC et dans d'autres contextes similaires. Cette démarche permet d'articuler une réflexion à la fois théorique et empirique sur les enjeux du choix du système électoral.

Enfin, pour répondre à la problématique posée, l'analyse s'articule autour de trois axes complémentaires. Dans un premier temps, il sera question d'examiner les systèmes électoraux comme instruments de structuration du pouvoir (I). Dans un deuxième temps, l'étude mettra en lumière les limites structurelles du système électoral congolais (II). Enfin, elle analysera les implications de ce système sur la gouvernance démocratique, en insistant sur les enjeux de stabilité, de représentation et de légitimité institutionnelle (III).

I. LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX COMME INSTRUMENTS DE STRUCTURATION DU POUVOIR

Les systèmes électoraux constituent des instruments centraux de structuration du pouvoir politique, en ce qu'ils déterminent non seulement les modalités de conversion des suffrages en sièges, mais également la configuration du système partisan, la nature des majorités gouvernementales et, plus largement, la dynamique de la compétition politique. Dans la littérature spécialisée, ils sont classiquement regroupés en trois grandes catégories : les systèmes majoritaires, les systèmes proportionnels et les systèmes mixtes (Norris, 2004).

Dans une perspective fondatrice, Maurice Duverger (1951) a mis en évidence une relation structurante entre systèmes électoraux et systèmes partisans. Selon lui, les systèmes majoritaires, en particulier le scrutin uninominal à un tour, tendent à produire des majorités politiques stables en favorisant la concentration du pouvoir autour de deux grands partis. À l'inverse, les systèmes proportionnels permettent une représentation plus fidèle des préférences électorales, mais encouragent le multipartisme et, par conséquent, une fragmentation du champ politique. Cette opposition, devenue classique, traduit le dilemme fondamental entre efficacité gouvernementale et représentativité démocratique.

Cette lecture a toutefois été nuancée et approfondie par Giovanni Sartori (1994), qui souligne que les effets des systèmes électoraux ne peuvent être appréhendés de manière mécanique. Ils dépendent étroitement du contexte sociopolitique dans lequel ils s'inscrivent, notamment du degré de structuration du système partisan, de la nature des clivages sociaux et du niveau d'institutionnalisation des acteurs politiques. Autrement dit, un même système électoral peut produire des effets différents selon les environnements politiques, ce qui invite à une approche contextualisée du choix électoral.

Dans cette perspective, Arend Lijphart (1999) met en lumière la nécessité d'adapter les systèmes électoraux aux caractéristiques des sociétés. Il montre que les systèmes proportionnels sont particulièrement adaptés aux sociétés fragmentées ou pluralistes, car ils permettent une inclusion plus large des différentes composantes sociales et politiques. À l'inverse, les systèmes majoritaires apparaissent plus performants dans les sociétés homogènes, où la stabilité gouvernementale constitue une priorité.

En République démocratique du Congo, le choix d'un système électoral mixte s'inscrit précisément dans cette logique d'arbitrage entre gouvernabilité et représentativité. Le recours au scrutin majoritaire pour l'élection présidentielle vise à garantir la stabilité de l'exécutif, tandis que l'adoption de la représentation proportionnelle pour les élections législatives permet d'assurer une certaine inclusivité politique dans un contexte marqué par une forte diversité sociopolitique. Ce modèle hybride traduit ainsi une volonté institutionnelle de concilier des exigences souvent contradictoires.

Cependant, comme le soulignent Reynolds, Reilly et Ellis (2005), les systèmes électoraux mixtes sont intrinsèquement porteurs d'ambivalences. En combinant des logiques majoritaires et proportionnelles, ils peuvent produire des effets contradictoires, notamment une coexistence entre concentration du pouvoir exécutif et fragmentation du pouvoir législatif. Cette dualité peut engendrer des tensions institutionnelles, notamment dans la formation des majorités parlementaires et dans la coordination entre les pouvoirs exécutif et législatif.

Dans le contexte congolais, ces effets sont amplifiés par des facteurs structurels tels que la faiblesse de l'institutionnalisation des partis politiques, la personnalisation du pouvoir et les logiques d'alliances

opportunistes. Dès lors, le système électoral ne peut être appréhendé comme un simple dispositif technique, mais comme un véritable mécanisme de structuration du champ politique, dont les effets dépendent étroitement de l'environnement institutionnel et sociopolitique dans lequel il est mis en œuvre.

En définitive, l'analyse des systèmes électoraux comme instruments de structuration du pouvoir met en évidence la nécessité d'une approche contextualisée et stratégique du choix électoral. Elle souligne que l'efficacité d'un système ne réside pas dans sa conformité à un modèle théorique idéal, mais dans sa capacité à répondre aux spécificités du contexte national et aux exigences de la gouvernance démocratique.

II. LES LIMITES STRUCTURELLES DU SYSTÈME ÉLECTORAL CONGOLAIS

Le système électoral congolais, bien que juridiquement structuré et inspiré de modèles comparés, présente un ensemble de limites structurelles qui entravent son efficacité et, par conséquent, la consolidation d'une gouvernance démocratique stable. Ces limites ne relèvent pas uniquement de la technique électorale, mais s'inscrivent dans une interaction complexe entre règles institutionnelles et réalités sociopolitiques.

En premier lieu, la *fragmentation du système partisan* constitue l'une des conséquences les plus visibles de l'option proportionnelle retenue pour les élections législatives. En facilitant l'accès à la représentation parlementaire, ce système favorise la multiplication des partis politiques, souvent faiblement institutionnalisés. Comme le souligne Giovanni Sartori (1994), les systèmes proportionnels tendent à produire des systèmes multipartites, mais lorsque ces derniers ne reposent pas sur des bases idéologiques solides, ils peuvent conduire à une instabilité chronique. En République démocratique du Congo, cette fragmentation rend difficile la formation de majorités cohérentes et durables, ce qui affaiblit la capacité de l'État à conduire des politiques publiques efficaces.

En deuxième lieu, la *faible lisibilité du système électoral* constitue un obstacle majeur à la participation citoyenne éclairée. La complexité des mécanismes de répartition des sièges, notamment l'utilisation de la règle du plus fort reste combinée aux listes ouvertes et au vote préférentiel, rend le système difficilement compréhensible pour une grande partie de l'électorat. Cette situation est d'autant plus préoccupante dans un contexte marqué par des niveaux variables d'instruction et d'accès à l'information. Comme l'indique Pippa Norris (2004), la simplicité et la transparence des systèmes électoraux sont des conditions essentielles pour garantir leur légitimité et renforcer la confiance des citoyens dans les processus démocratiques.

En troisième lieu, le système électoral congolais est fortement marqué par une *instrumentalisation politique*, les réformes électorales étant souvent guidées par des considérations stratégiques à court terme plutôt que par des objectifs de consolidation démocratique. Cette tendance confirme l'analyse de Giovanni Sartori (1994), selon laquelle les systèmes électoraux sont fréquemment façonnés par les acteurs politiques en fonction de leurs intérêts, ce qui peut compromettre leur cohérence et leur stabilité à long terme. Dans le cas congolais, cette instrumentalisation se traduit par des ajustements fréquents du cadre électoral, susceptibles de fragiliser la prévisibilité et la crédibilité du processus.

En quatrième lieu, *les inégalités territoriales de représentation* constituent une autre limite importante. La délimitation des circonscriptions électorales et la répartition des sièges ne reflètent pas toujours fidèlement les réalités démographiques et géographiques du pays, ce qui peut entraîner une surreprésentation ou une sous-représentation de certaines entités. Ce déséquilibre remet en cause le principe d'égalité du suffrage et affecte la légitimité des institutions représentatives. À cet égard, Arend Lijphart (1999) souligne que la performance d'un système électoral dépend étroitement de sa capacité à assurer une représentation équitable des différentes composantes de la société.

Au-delà de ces dimensions spécifiques, il convient de relever que le système électoral congolais évolue dans un environnement institutionnel caractérisé par la faiblesse des partis politiques, la personnalisation du pouvoir et des contraintes logistiques importantes. Dans un tel contexte, les effets des règles électorales sont amplifiés, ce qui accentue les déséquilibres existants. Comme le rappellent Reynolds, Reilly et Ellis (2005), l'efficacité d'un système électoral ne peut être évaluée indépendamment des conditions politiques, administratives et sociales dans lesquelles il est mis en œuvre.

En définitive, ces limites structurelles révèlent que le système électoral congolais, bien que conforme aux standards juridiques internationaux, demeure imparfaitement adapté aux réalités sociopolitiques du pays. Elles appellent à une réflexion approfondie sur les modalités de réforme, afin de concilier représentativité, stabilité institutionnelle et accessibilité du processus électoral.

III. LES IMPLICATIONS SUR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Le système électoral constitue un déterminant central de la gouvernance démocratique, dans la mesure où il structure les modalités d'accès au pouvoir, organise la compétition politique et influence la production des majorités gouvernementales. Loin d'être neutres, les règles électorales façonnent les

comportements des acteurs politiques, la nature du système partisan et, in fine, la qualité de la démocratie (Norris, 2004).

En premier lieu, le système électoral conditionne directement la *stabilité gouvernementale*. Les systèmes majoritaires, en favorisant la concentration des sièges au profit d'un nombre restreint de partis, tendent à produire des majorités claires et cohérentes, propices à une action gouvernementale efficace (Duverger, 1951). À l'inverse, les systèmes proportionnels, en élargissant la représentation politique, favorisent la formation de gouvernements de coalition, souvent plus inclusifs mais également plus fragiles. Dans le contexte congolais, cette dynamique se traduit par une instabilité relative des alliances politiques, caractérisée par des recompositions fréquentes qui peuvent affaiblir la continuité de l'action publique.

En deuxième lieu, le système électoral détermine la *qualité de la représentation politique*. Les systèmes proportionnels permettent une traduction plus fidèle des préférences électorales en sièges parlementaires, assurant ainsi une meilleure inclusion des minorités politiques et sociales (Arend Lijphart, 1999). Cette caractéristique est particulièrement pertinente dans des sociétés pluralistes et hétérogènes comme la République démocratique du Congo. Toutefois, cette inclusivité peut également diluer la responsabilité politique, en rendant plus complexe l'identification des acteurs responsables de la décision publique, ce qui peut affaiblir la redevabilité démocratique.

En troisième lieu, le système électoral influe sur la *légitimité des institutions politiques*. Un système perçu comme transparent, équitable et compréhensible renforce la confiance des citoyens dans les processus électoraux et, par conséquent, dans les institutions qui en sont issues (Norris, 2014). À l'inverse, la complexité ou l'opacité du système peut alimenter la défiance, voire la contestation des résultats électoraux. Dans le cas congolais, où la crédibilité des scrutins constitue un enjeu récurrent, la lisibilité et l'équité du système électoral apparaissent comme des conditions essentielles de la légitimité démocratique.

En quatrième lieu, le système électoral joue un rôle déterminant dans la *prévention ou l'exacerbation des conflits politiques*. Dans les sociétés fragmentées, les mécanismes électoraux peuvent soit favoriser l'inclusion et la coopération entre groupes, soit accentuer les clivages et les tensions. Comme le soulignent Reynolds, Reilly et Ellis (2005), les systèmes proportionnels sont souvent privilégiés dans les contextes post-conflit pour garantir une représentation inclusive et réduire les risques de marginalisation politique. Toutefois, leur mauvaise articulation avec les dynamiques politiques locales peut également engendrer une instabilité chronique.

Dans le cas spécifique de la République démocratique du Congo, caractérisée par une forte diversité ethnique, linguistique et régionale, le choix du système électoral revêt une dimension stratégique particulièrement sensible. Un système excessivement majoritaire risquerait d'exclure certaines composantes sociopolitiques, compromettant ainsi la cohésion nationale. À l'inverse, un système trop proportionnel pourrait accentuer la fragmentation du paysage politique et rendre difficile la formation de majorités stables, indispensables à une gouvernance efficace.

Dès lors, comme le souligne Giovanni Sartori (1994), l'enjeu central du choix du système électoral réside dans la recherche d'un équilibre optimal entre *gouvernabilité* ***et*** *représentativité*. Cet équilibre ne saurait être atteint à travers une approche uniforme ou universelle, mais exige une adaptation aux réalités sociopolitiques propres à chaque État.

En définitive, le système électoral apparaît comme un levier stratégique de gouvernance, dont la conception et la réforme doivent être appréhendées dans une perspective globale, intégrant à la fois les dimensions juridiques, politiques et sociales. Dans cette optique, son efficacité dépend moins de sa conformité à un modèle théorique que de sa capacité à produire un ordre politique stable, inclusif et légitime.

CONCLUSION

L'analyse du système électoral congolais met en évidence une ambivalence structurelle qui en constitue à la fois la force et la faiblesse. En tant qu'instrument de régulation démocratique, il favorise une certaine inclusion politique en permettant l'expression d'une pluralité d'acteurs au sein des institutions représentatives. Toutefois, cette ouverture s'accompagne d'effets pervers, notamment une fragmentation du système partisan et une instabilité institutionnelle récurrente, qui fragilisent la capacité de l'État à produire des politiques publiques cohérentes et durables. Cette dualité confirme les analyses de Giovanni Sartori (1994), selon lesquelles tout système électoral est traversé par une tension inhérente entre représentativité et gouvernabilité.

Dès lors, l'efficacité du système électoral congolais ne peut être envisagée indépendamment de son inscription dans les réalités sociopolitiques nationales. Comme le souligne Arend Lijphart (1999), la performance d'un système électoral dépend avant tout de son adéquation au contexte dans lequel il est appliqué. En RDC, ce contexte est caractérisé par une forte hétérogénéité sociale, une faible

institutionnalisation des partis politiques et des défis persistants en matière de crédibilité électorale. Ces éléments imposent une approche pragmatique et contextualisée de toute réforme électorale, fondée non pas sur l'importation de modèles exogènes, mais sur l'adaptation des mécanismes existants aux exigences nationales.

Dans cette perspective, trois orientations stratégiques majeures se dégagent. Premièrement, la *simplification du système électoral* apparaît comme une priorité, afin d'en améliorer la lisibilité et de renforcer la confiance des citoyens dans le processus démocratique. Deuxièmement, la *rationalisation du système partisan* s'impose comme une condition essentielle de stabilité, à travers des mécanismes susceptibles de limiter la prolifération des partis politiques sans pour autant compromettre le pluralisme. Troisièmement, une *adaptation progressive du modèle électoral aux réalités nationales* doit être privilégiée, en tenant compte des dynamiques sociopolitiques, des capacités institutionnelles et des contraintes administratives du pays.

Au-delà de ces orientations, cette étude invite à une relecture plus large du système électoral comme un véritable *instrument de gouvernance stratégique*. Il ne s'agit plus de le considérer comme une simple technique juridique, mais comme un levier structurant de l'État de droit, capable d'influencer la qualité de la démocratie, la stabilité des institutions et la cohésion nationale. Dans un contexte marqué par la compétition des modèles de gouvernance et les exigences croissantes de légitimité démocratique, la réforme du système électoral en RDC apparaît ainsi comme une condition sine qua non de la consolidation d'un ordre politique stable, inclusif et durable.

En définitive, la question du système électoral dépasse le cadre strictement juridique pour s'inscrire dans une réflexion plus globale sur l'avenir de la démocratie congolaise. Elle appelle à une approche intégrée, mobilisant à la fois les acteurs politiques, les juristes, les institutions électorales et la société civile, afin de construire un modèle électoral capable de répondre aux défis contemporains de gouvernance. C'est à ce prix que le système électoral pourra pleinement jouer son rôle de fondement d'une démocratie effective et d'un État véritablement représentatif.

BIBLIOGRAPHIE

I. Textes juridiques

- Constitution de la République Démocratique du Congo, du 18 février 2006, telle que modifiée et complétée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, J.O.R.D.C., n°spécial, 52e année, 5 février 2011.
- Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, telle que modifiée par les lois n°11/003 du 25 juin 2011, n°15/001 du 12 février 2015, n°17/013 du 24 décembre 2017 et n°22/029 du 29 juin 2022 (textes coordonnés).
- Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Décision n°036/CENI/AP/2022 du 25 août 2022 portant mesures d'application de la loi électorale.

II. Ouvrages

- DJOLI ESENG EKELI, J., *Droit constitutionnel*, Tome 1, Kinshasa, Éditions Universitaires Africaines, 2013.
- DUVERGER, M., *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, PUF, 1985.
- DUVERGER, M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.
- ESAMBO KANGASHE, J.-L., *Droit électoral congolais*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, 2017.
- GAUCHOIS, H., *Droit et pratique des élections*, 3e édition, Paris, Berger-Levrault, 2017.
- KAMBALE BIRA'MBOVOTE, J., *Justice électorale : fondements, logiques et normativité*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- KAMTO, M., MATRINGE, J., *Droit constitutionnel des États africains*, Paris, Pedone, 2024.
- LIJPHART, A., *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries*, New Haven, Yale University Press, 1999.
- MPONGO BOKAKO BAUTOLINGA, E., *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Kinshasa, Éditions Universitaires Africaines, 2001.
- NORRIS, P., *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behavior*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- NORRIS, P., *Why Electoral Integrity Matters*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.
- NTUMBA LUABA LUMU, *Droit constitutionnel général*, Kinshasa, Éditions Universitaires Africaines, 2007.

- OLIVA, E., *Droit constitutionnel*, 9e édition, Paris, Dalloz, 2017.
- REYNOLDS, A., REILLY, B., ELLIS, A., *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook*, Stockholm, International IDEA, 2005.
- SARTORI, G., *Comparative Constitutional Engineering: An Inquiry into Structures, Incentives and Outcomes*, New York, New York University Press, 1994.

III. Articles scientifiques et rapports

- IDEA INTERNATIONAL, *Electoral System Design Database*, Stockholm, 2020.
- LIJPHART, A., "Constitutional Design for Divided Societies", *Journal of Democracy*, 2004.
- NORRIS, P., "The Impact of Electoral Reform on Political Behavior", *World Politics Review*, 2004.
- REYNOLDS, A., "Electoral Systems and Democratization in Africa", *Journal of African Elections*, 2005.

IV. Sources complémentaires

- BANQUE MONDIALE, *Governance and Democratic Institutions in Sub-Saharan Africa*, Washington, 2020.
- PNUD, *Rapport sur la gouvernance démocratique en Afrique*, New York, 2019.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

